

*Procès verbal qui constate l'évasion des sieurs Stobo  
et Wambram et interrogatoire de plusieurs  
personnes en mai 1757.*

L'an mil sept cent cinquante-sept le deux mai à neuf heures du matin, nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec, en conséquence de l'ordre de monsieur l'intendant nous sommes transporté avec le procureur du Roi, et le greffier de la dite prévôté, ès prison royale de cette ville, à l'effet d'y faire une visite exacte pour parvenir à constater l'évasion des dites prisons des nommés Stobo et Wambram, anglais, prisonniers ès dites prisons, et connaître de quelle manière ils ont pu s'évader, ou étant en présence comme déjà dit, et assisté de François Dumergue, huissier, nous avons fait venir Charles Vaucour dit Montigny geolier des dites prisons auquel nous avons enjoint de nous indiquer les lieux les plus apparents par où les dits Stobo et Wambram sont sortis des dites prisons, et à l'instant le dit geolier nous a conduit au bout du corridor du second étage des dites prisons où il y a une porte fermant à clef seulement, laquelle porte donne sur la couverture d'un petit hangar construit dans la cour des dites prisons du côté du nord-ouest, où il y a de distance à descendre du pas de la dite porte à aller sur le dit hangar, que deux pieds ou environ, que comme il y a un tas de fumier..... de la hauteur du dit hangar, il est certain qu'ils sont passés par là, d'autant plus que la porte du dit corridor s'est trouvée ouverte le matin, que par la visite que nous avons faite dans la cour des dites prisons où le dit geolier nous a mené ensuite, nous avons reconnu sur le fumier des pistes d'hommes précisément sur le tas de fumier qui est au bas de la dite porte, qu'ensuite nous avons parcouru toute la dite cour jusque à la porte d'icelle qui donne sur la rue des Pauvres, laquelle ne ferme qu'avec un verrou en dedans, lequel verrou ils